



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 11 MAI 2023

Date de convocation :
28 avril 2023

Date de publication :
28 juin 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Musée Crozatier, 2 rue Antoine Martin, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-Luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel CHAPUIS à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Ginette VINCENT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Yves COLOMB présent à partir de la question n°4, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Christine NOTON, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 19 heures 05

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte.

Monsieur JOUBERT : Je vous remercie d'être venus participer à cette séance inhabituelle du conseil communautaire. La procédure DSP crèches est très rigoureuse. Nous souhaitons donc respecter les règles afin d'éviter les problèmes.

Étant donné que l'ordre du jour n'était pas très chargé, nous avons ajouté deux délibérations : l'une sur la taxe GEMAPI et la seconde sur la participation au critérium du Dauphiné. Ces deux points étaient inscrits au budget. Cependant, ils n'avaient pas fait l'objet de délibérations spécifiques alors qu'elles sont nécessaires.

À la suite de cette réunion, nous avons pensé visiter l'exposition débutée au musée depuis une dizaine de jours. Madame la Directrice Maud LEYOUDEC nous expliquera la procédure, car les consignes de sécurité sont très strictes en raison du prix élevé de certains tableaux. Ainsi, nous ne pourrons pas nous balader dans tout le musée.

DÉLIBÉRATION N° 1 CONSEIL COMMUNAUTAIRE — DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Madame Sandra LOMBARDY assurera le secrétariat de séance.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 2 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ARBORETUM DE CHARVOLS — PLAN DE FINANCEMENT : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Madame Corinne GONCALVES devait rapporter cette délibération. En son absence, la parole est à monsieur Roland LONJON.

Monsieur LONJON : Cette délibération concerne le site de Malvières, situé un peu après La Chaise-Dieu. Ce site est la propriété de l'agglomération du Puy-en-Velay. Il existe depuis trente ans. Il est très intéressant à plusieurs titres.

Tout d'abord, il s'agit d'un lieu d'éducation et de sensibilisation, notamment pour les enfants des écoles. Ce site est aussi un lieu de recherches et d'expérimentations en partenariat avec l'Université de Clermont-Ferrand. Il est aussi un lieu de promotion du bois et de sa filière, ce qui est important dans ce secteur très boisé avec de très nombreux hectares.

Il est aussi un lieu d'exploitation forestière. Des aménagements forestiers ont déjà été réalisés en lien avec la commune. Ce site dispose d'un point de vue exceptionnel sur les monts du Forez et la vallée de la Dore. Ce site est très fréquenté en été. Cependant, il n'est pas aménagé pour accueillir des touristes.

Il est donc proposé de développer ce côté touristique. Pour cela, des travaux d'aménagement sont prévus, avec des jeux pour enfants, une signalétique, etc. Le détail est précisé dans la délibération. Le montant de ces travaux s'élève à 100 000 euros.

Monsieur Philippe MEYZONET s'est particulièrement impliqué sur la filière bois qui est un secteur très important pour notre territoire. Le maire de Malvières est également très présent sur ce dossier. Sur les 100 000 euros, la Région nous apporterait 42 654 euros. Le fonds de tourisme du département subventionnerait à hauteur de 72 %. La participation de l'agglomération serait de 27 346 euros. Il vous est donc demandé d'autoriser monsieur le président à solliciter ces financements.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ou des besoins de précisions ? Le maire du lieu, monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE souhaite-t-il ajouter des éléments ?

Monsieur BONNEBOUCHE : Le site accueille beaucoup de monde durant l'été. Or, il n'est pas aménagé pour les touristes. Le reste de l'année, il accueille surtout des professionnels ou des semi-professionnels de la forêt. L'aménagement peut s'effectuer très facilement, car nous avons réussi à travailler avec l'agglomération sur les chemins de desserte forestière.

Ainsi, les dépôts de bois ne seront plus possibles autour de l'arboretum. Des endroits seront spécifiquement affectés à ces dépôts. Le changement de tous les panneaux d'accès est nécessaire, car la signalétique est très mauvaise.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous d'autres questions ou remarques ?

Monsieur MEYZONET : Je souhaite que les travaux puissent être effectués pour la saison estivale. Ce site est remarquable pour ses essences et ses haies. Pour accueillir au mieux le public, ces aménagements sont vraiment nécessaires.

Monsieur X (Fichier 1 : 7'02) : Une œuvre de Land Art sera installée.

Monsieur JOUBERT : En l'absence d'autres remarques, je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 3 CHIBOTTE « DU CHEF » : PLAN DE FINANCEMENT : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Ce parcours de Chibotte suscite notre intérêt. En effet, il s'agit d'un équipement communautaire depuis une dizaine d'années. Jusqu'à présent, cinq chibottes ont été rénovées à Vals. La dernière n'est pas restaurée. Il s'agit de celle du chef.

Elle est caractéristique, car elle comporte deux étages, ce qui est assez exceptionnel. L'idée est de la rénover afin de compléter ce beau parcours des chibottes. Le budget s'élève à 45 400 euros sur lequel nous sommes aidés à hauteur de 60 %. Il resterait donc à la charge de l'agglomération 18 160 euros en espérant que nos partenaires nous verseront bien les subventions indiquées.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ?

Monsieur BERNARD : Je souhaite apporter quelques précisions. La chibotte du chef est ainsi nommée, car elle comporte deux étages. D'autres chibottes ont aussi deux étages. Son caractère exceptionnel réside surtout dans sa façade carrée détruite dans les années cinquante.

En effet, à l'époque, dans la vallée du Dolaizon, lors d'une chasse au furet, un furet s'est coincé dans la chibotte. Or, il avait davantage de valeur qu'une chibotte. Elle a donc été détruite pour récupérer le furet. J'ignore ce qu'il est devenu. La chibotte a été écroulée.

La commune en est propriétaire depuis quelques années. Nous pouvons nous réjouir de la participation financière de l'agglomération à la remise en état de cette chibotte avec sa façade carrée et son dôme.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Avez-vous d'autres remarques ?

Monsieur BERNARD : Pour ceux qui seraient intéressés, je dispose d'une photo de son état originel. Elle a d'ailleurs été publiée.

Monsieur JOUBERT : En l'absence d'autres remarques, je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 4 EXPLOITATION DE 10 CRÈCHES INTERCOMMUNALES : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (AFFERMAGE) : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Le rapport suivant est le résultat de la DSP crèches que nous avons conduites depuis presque une année pour toutes les crèches gérées par des associations. Elles étaient régies par convention. Or, cette disposition n'est pas légale. Il a donc fallu effectuer une procédure de DSP.

Il s'agit d'un nouveau mode de relations dont nous n'avons pas l'habitude pour ce type d'actions, car nous travaillions avec des associations locales sans but lucratif. Dans ce système, des entreprises privées à but lucratif en font désormais partie, ce qui change les formalités.

Je laisse madame Sandra LOMBARDY nous présenter les différentes étapes et les résultats de cette DSP, car elle suit ce dossier depuis le début.

Madame LOMBARDY : L'introduction est faite. Je vais tout de même la compléter en rappelant que l'objectif de la mise en place de cette DSP était double. Il s'agissait d'une mise en conformité juridique à la suite de plusieurs questionnements de la préfecture et des mises en garde faites par des cabinets.

Surtout, il s'agissait d'assurer une qualité de services aux familles usagères au moins équivalente à celle existante, sans pour autant exploser le budget de la petite enfance. Pour mémoire, en avril 2021, nous avons lancé l'analyse globale des modes actuels de gestion des structures de petite enfance associatives.

Par une délibération du 10 mars 2022, nous approuvons le principe d'une délégation de service public sous la forme d'un fermage pour dix crèches alloti en sept lots. L'objectif était clair. Il s'agissait de permettre à toutes les associations qui géraient les structures de candidater.

Nous avons respecté la répartition géographique actuelle. Ces sept lots correspondent aux sept structures. Les sept lots sont :

- Le lot numéro 1 Aguilhe-Chaspinhac-Cussac-sur-Loire
- Lot numéro 2 : Lavoûte-sur-Loire et Saint-Vincent
- Lot numéro 3 : Allègre
- Lot numéro 4 : Chadrac
- Lot numéro 5 : Rosières
- Lot numéro 6 : Saint-Paulien
- Lot numéro 7 : Vorey-sur-Arzon.

Onze candidats ont déposé une candidature. Ces candidatures ont été analysées en juin 2022. Sur ces onze candidats, seulement huit ont déposé une offre. En octobre-décembre 2022, nous avons analysé ces offres. Elles ont été présentées en CDSP le 2 février 2023.

La journée de négociations s'est déroulée le 24 février 2023. Durant cette journée, nous avons écouté et questionné les huit candidats qui avaient déposé une offre. Ces candidats ont dû nous rendre une offre réactualisée par rapport aux questions que nous leur avons posées ou aux demandes de précisions.

Ces nouvelles offres réactualisées ont été analysées en mars-avril 2023. Le résultat a été présenté en commission le 26 avril 2023. Les critères d'analyse de ces offres sont, par ordre hiérarchique :

- 1. La qualité de service rendu aux usagers : la qualité du projet d'établissement et la place accordée aux familles, les modalités d'accueil des familles et le règlement de fonctionnement, la qualité de la prestation de repas et les moyens en faveur du développement durable.
- 2. La qualité financière de l'offre : cohérence du budget prévisionnel et du coût par *verso* proposée, montant de la participation financière demandée à la collectivité, montant de la redevance bâtiminaire versée à la collectivité qui correspond au loyer que nous leur demandons.
- 3. La valeur technique de l'offre : moyens humains, organigramme des personnels, modalité de gestion de l'absentéisme, soutien managérial des équipes de direction, les moyens matériels et techniques pour l'exploitation du service, les actions mises en œuvre pour développer la fréquentation de la structure et les modalités de *reporting*, communication donnée auprès de la communauté d'agglomération.

Le résultat est le suivant. Pour le lot numéro 1, nous n'avons eu qu'un seul candidat : l'association Micro-crèche ADMR agglomération qui est le gestionnaire actuel. Le reste à charge pour la communauté d'agglomération est de 375 580.23 euros pour cinq ans, soit 2 590.21 euros par an et par place.

Pour le lot numéro 2, le gestionnaire actuel est l'association Mini Pousse. Elle était la seule candidate. Le reste à charge est de 480 541 euros, soit 4 805.41 euros par an et par place.

Pour le lot numéro 3, le gestionnaire actuel est l'association Les enfants des Portes d'Auvergne. Nous avons reçu deux offres : Léo Lagrange et l'association Petite enfance ADMR. Sur les critères numéro 1,2 et 3 Léo Lagrange arrive en seconde position. Ainsi, l'ADMR est en première position au classement final. Le reste à charge est de 388 567.93 euros, soit 6 476.13 euros par an et par place.

Pour le lot numéro 4, nous avons reçu trois offres. Cette structure est actuellement gérée par l'association Vivre mieux à Chadrac. Les offres étaient celles de Groupe Objectif, Association petite enfance ADMR et celle de Mieux vivre à Chadrac.

Toutefois, cette dernière n'a pas souhaité poursuivre après les négociations. Ainsi, sur le critère numéro 1, Groupe objectif arrive en premier. Il est second sur le critère 2 et premier sur le critère 3. Au classement final, Groupe objectif est donc premier. Nous vous proposons donc de retenir Groupe Objectif pour

350 416.85 euros de reste à charge pour l'agglomération, soit 4 122.55 euros par an et par place. L'écart était de 8 000 euros sur cinq ans.

Le lot numéro 5, le gestionnaire actuel est l'association Le pays imaginaire. Deux offres ont été reçues : Groupe Objectif et l'association Le pays imaginaire. Ils sont ex aequo pour le critère 1. Pour les critères 2 et 3, l'association Le pays imaginaire est première. Ainsi, au classement final, l'association Le pays imaginaire arrive première. Le reste à charge est de 185 340.11 euros, soit 1 684.91 euros par an et par place.

Le lot numéro 6, l'association actuelle était les Enfants des Portes d'Auvergne ADMR. Nous n'avons reçu qu'une seule offre de Léo Lagrange. Pour cette offre, nous avons noté de nombreuses incohérences dans leurs différentes offres, car cet organisme a présenté des offres sur plusieurs lots. De plus, l'offre financière était bien trop élevée, représentant 315 % d'augmentation sur la participation. Nous proposons donc de classer sans suite ce lot. Nous verrons par quel contrat nous continuons par ce lot.

Le lot numéro 7, le gestionnaire actuel est l'association Familles rurales. Nous avons reçu deux offres : Léo Lagrange et l'association Familles rurales. L'association Familles rurales arrive en premier sur le critère 1, en second sur le critère 2 et en premier sur le critère 3. Au classement final, l'association Familles rurales arrive en premier, avec un reste à charge de 337 935 euros, soit 3 754.83 euros par an et par place.

Nous pouvons nous féliciter que toutes les associations qui ont souhaité continuer à gérer ces structures aient pu le faire en DSP. En conclusion, je tire un grand coup de chapeau au service Petite enfance qui a mené un travail colossal et de longues haleines depuis 2021, à Madame Marielle ROCHER qui est à la genèse de ce résultat, et surtout et enfin, à l'ensemble des associations.

Elles se sont extrêmement bien prêtées au jeu. Elles ont su se plier à un formalisme herculéen et affronter un jury aussi impressionnant que bienveillant. Nous sommes très loin de leurs compétences. Or, elles ont fourni un très bon travail, ce qui a permis ce résultat. Avez-vous des questions ?

Monsieur JOUBERT : Je suis étonné des écarts énormes par place. Je comprends qu'ils se justifient par les locaux et les emprunts.

Madame GALLIEN : Je souhaite remercier madame LOMBARDY, les services, et surtout les associations qui rendent un service indispensable à la vie de nos communes, aux familles, aux enfants, et ce depuis des dizaines et des dizaines d'années pour certaines.

Elles contribuent à la dynamique de nos communes. Sans crèches, nous n'aurions pas autant de jeunes familles et de jeunes enfants. Donc, je vous remercie tous. Ce soir, nous sommes au champagne.

Monsieur JOUBERT : J'espère que vous l'avez emmené.

Monsieur BERAUD : Les choses commencent à se savoir dans les équipes. En cas de changement de prestataires, des inquiétudes se manifestent-elles parmi le personnel ?

Madame LOMBARDY : Nous allons les contacter maintenant. Pour l'instant, nous n'avons pas de retours.

Monsieur BERAUD : Officiellement. Qu'en est-il officieusement ?

Madame LOMBARDY : Les structures choisies ont l'obligation de reprendre le personnel. Pour l'instant, nous n'avons pas communiqué, car nous ne pouvions pas le faire. Nous n'avons donc pas de retours. La reprise sera bien vécue par le personnel des structures gérées par des associations qui ont souhaité abandonner, car la fin était difficile. Nous pouvons donc uniquement le pressentir au regard des retours que nous avons eus.

Monsieur JOUBERT : En l'absence d'autres questions, je sou mets au vote. La procédure est que des élus membres de l'une des associations retenues ne peuvent pas prendre part au vote. Habituellement, le maire est membre de droit de l'association. Si tel est le cas, il doit se signaler, car il ne prendra pas part au vote. Je reconnais qu'il s'agit d'une procédure très lourde.

Madame LOMBARDY : Nous sommes à la fin. Nous avons réussi.

Monsieur JOUBERT : Non, car nous devons encore en retravailler une.

Madame LOMBARDY : Nous y arriverons.

Monsieur JOUBERT : Je l'espère bien. Nous n'avons pas le choix. Je vous remercie.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 5 CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ 2023 : PARTICIPATION FINANCIÈRE : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Nous avons une fois de plus le privilège d'accueillir une grande compétition de cyclisme. Il s'agit du critérium du Dauphiné libéré. Il sera sur notre territoire début juin à La Chaise-Dieu. Les coureurs feront deux fois le tour de La Chaise-Dieu. Il s'agit donc d'une belle promotion pour le site de La Chaise-Dieu.

La participation pour une étape de ce type s'élève à 39 000 euros hors taxes. En effet, nous signons une convention avec l'association organisatrice. La participation de l'agglomération sera de 13 000 euros, tout comme le département. La commune de La Chaise-Dieu prendrait à sa charge les 13 000 euros restants.

Monsieur JOUBERT : Nous ne récupérons pas la TVA.

Monsieur X : Il semblerait que La Chaise-Dieu finance à hauteur de 22 000 euros.

Monsieur LONJON : Le département n'a pas encore délibéré. Normalement, nous prenons chacun un tiers de la dépense.

Madame X : À l'instar du montant de l'année dernière.

Monsieur LONJON : Tout à fait.

Monsieur JOUBERT : Le montant TTC est donc de 15 600 euros. Avez-vous des remarques ? Je soumets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 6 VOTE DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE GEMAPI POUR 2023 : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Nous avons voté la taxe GEMAPI l'année dernière. Nous avons perçu pour la première fois le produit de cette taxe GEMAPI. Il s'élève à 800 000 euros, conformément au montant que nous avions prévu.

Cette taxe représente 0.453 % sur la taxe foncière. Nous proposons de reconduire ce montant de 800 000 euros pour 2023. Nous l'avons inscrit au budget. Il s'agit donc d'une confirmation du budget primitif. Toutefois, les services de l'État nous demandent d'avoir une délibération distincte.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des questions diverses ?

Monsieur BRINGER : J'ai bien entendu que nous allions visiter l'exposition du musée. Il faut savoir que ce lieu est aussi celui du vice-président en charge de la culture. Pour votre information, il a soixante-dix ans aujourd'hui.

Monsieur JOUBERT : Vous serez donc deux à vous partager le champagne.

Monsieur GIRAUD : Je vous remercie tous. J'aurais préféré avoir cinquante ou soixante ans. Il faut bien accepter. Nous avons décidé de réunir le conseil communautaire au musée afin de vous faire découvrir l'exposition Autoportraits.

Nous travaillons depuis deux ans sur cette exposition. Elle a lieu grâce au prêt de quarante œuvres du Musée d'Orsay, ainsi que de trente œuvres venant de différents musées d'Auvergne (Moulins, Lyon, Saint-Étienne, Grenoble). Ces œuvres sont moins prestigieuses que celles du musée d'Orsay, mais elles sont tout aussi intéressantes.

Pour réaliser cette exposition, nous avons été obligés d'aménager un peu le musée. La salle temporaire était trop petite pour accueillir ces œuvres. Nous avons donc complètement retravaillé la galerie du Velay. Nous avons réalisé des travaux sur six salles, soit 450 mètres carrés.

L'aménagement est de très bonne qualité. Les peintures des murs ont été réalisées par l'entreprise Peretti. Un aménagement technique a également été effectué avec de la lumière tamisée, des canapés, des fiches synthétiques sur les auteurs, ainsi que des modules ludiques pour les petits et les grands.

Parallèlement à cette exposition, de nombreuses animations sont proposées sur tout le territoire, avec des médiations et des ateliers avec les écoles. Nous avons d'ailleurs fait le plein. Ainsi, plus aucune place n'est disponible.

Nous avons également organisé l'exposition Écho avec six œuvres éphémères dans le cadre du pays d'Art et d'Histoire. Elles seront posées sur notre territoire pendant quatre mois. Des visites guidées, des conférences, et des visites gourmandes sont aussi proposées.

Nous avons reçu la visite du président LERIBAUT qui a été impressionné par l'exposition. Il était assez fier de voir que ces œuvres étaient bien présentées. Il nous a dit qu'il en avait pris de la graine. Il a pris de nombreuses photos. Il est venu la visiter le jour de l'inauguration le 28 avril.

Je souhaite terminer en remerciant au nom de la collectivité Maud LEYOUDEC ainsi que son adjoint Emmanuel MAGNE et toute l'équipe du musée, car ils ont effectué un travail formidable. Si elle n'avait pas eu les contacts avec le président du musée d'Orsay, nous n'aurions peut-être pas cette exposition. Je vous remercie.

Madame LEYOUDEC : Je vous remercie d'avoir retenu le musée Crozatier pour cette soirée. Elle va se poursuivre avec la visite commentée de l'exposition Autoportraits. Mes collègues sont présents. Je tiens à signaler qu'une exposition n'est pas le fruit d'une seule personne ou d'une seule grande institution.

Elle est le fruit du travail de toute une équipe, celle du musée Crozatier et du Pays d'Art et d'Histoire, soit vingt agents qui sont complétés par une dizaine de guides conférenciers et de quelques saisonniers l'été. L'exposition démarre sur les chapeaux de roue, car nous accueillons entre 350 et 700 personnes depuis le début de l'exposition.

Le week-end dernier, la pluie était avec nous. Nous avons reçu 1 400 personnes en trois jours. Cette fréquentation montre l'intérêt des Ponots pour cette exposition. Lors de mon arrivée ici en 2019, il m'a été dit que ce qui comptait avant tout était le bouche-à-oreille. Or, nos visiteurs repartent extrêmement satisfaits. Je pense donc que nous allons accueillir bien d'autres visiteurs tout au long de l'été jusqu'au 17 septembre.

D'un point de vue très pratique pour continuer cette soirée, nous allons constituer trois groupes. Un groupe sera avec Sébastien LAMY-AU-ROUSSEAU qui est médiateur du patrimoine et Thomas CHARRIERE qui est également médiateur du patrimoine. Il vient de nous rejoindre. Nous allons donc constituer ces trois groupes dans le hall d'honneur du musée. Je vous remercie.

Monsieur JOUBERT : Vous reviendrez ici à la fin pour un pot.

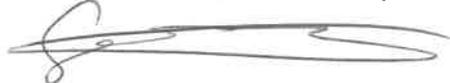
Madame LEYOUDEC : Si vous avez bien écouté.

Monsieur JOUBERT : Je vous remercie.

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être publié le 28 juin 2023 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

La Secrétaire de séance,



Sandra LOMBARDY

Le Président,



Michel JOUBERT